

Introduction

C'est en 1939 qu'a été découvert le procédé de la fission nucléaire; les cinquante années qui ont suivi ont été fertiles en événements. L'énergie nucléaire a permis de réaliser de grands progrès dans les domaines médical, agricole et industriel, et elle a donné au monde une source d'énergie électrique propre, sûre et économique. Par contre, la formidable capacité de destruction associée à la fission nucléaire a inspiré les plus grandes craintes quant aux conséquences de la prolifération des armes nucléaires.

Le désir de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, combiné aux préoccupations suscitées par la prolifération des armes nucléaires, a conduit la communauté internationale à conclure le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à la fin des années 1960. Le TNP est l'accord de contrôle des armements qui jouit du plus vaste appui à l'heure actuelle. Jalon dans l'histoire du nucléaire, le Traité est devenu la pierre angulaire du commerce nucléaire pacifique, tout particulièrement pour des pays tels que le Canada.

L'instauration du TNP n'a toutefois pas dissipé toutes les inquiétudes. D'ailleurs, un certain nombre de pays dotés de programmes nucléaires n'ont pas encore signé l'accord. De plus, comme il est toujours possible que les matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques pour les recherches et pour la

production d'électricité soient détournées par un pays, signataire ou non, vers la production d'un dispositif nucléaire explosif, il faut pouvoir compter sur un mécanisme de vérification efficace.

Il est tout à fait normal que les pays ayant signé un accord de contrôle des armements veuillent disposer de moyens permettant de déterminer si les autres pays respectent leurs engagements. En ce qui a trait à la non-prolifération nucléaire — et tout particulièrement au TNP — l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), par son système de garanties nucléaires, s'acquitte de la tâche cruciale qui consiste à fournir de façon indépendante des assurances que les matières nucléaires servent bien à des activités pacifiques et non à des fins interdites. Les efforts déployés par l'AIEA à ce chapitre constituent un exemple remarquable de coopération multilatérale, tout particulièrement en ce qui concerne la vérification.

Le Canada, qui soutient depuis longtemps le régime international de non-prolifération fondé sur le TNP et vérifié par l'AIEA, continuera à être actif dans ce domaine. Comme l'a mentionné le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans un communiqué en date du 28 juillet 1988 visant à souligner le vingtième anniversaire du TNP :